



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 26 juillet 2017

**Discours de M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre
Conseil interministériel du Tourisme
Mercredi 26 juillet 2017**

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui au cœur de l'été avec presque la moitié du gouvernement et une quinzaine de professionnels du secteur, quelques élus locaux pour accélérer le développement du tourisme en France.

Cela prouve deux choses : d'abord, que nous avons la conviction que le tourisme est un trésor national, un potentiel exceptionnel et je voudrais, en guise d'introduction, remercier Stendhal et ses « Mémoires d'un touriste » puisqu'il a à la fois popularisé l'expression « tourisme » et le concept même en France. Je le cite d'autant plus volontiers que son voyage et son grand tour commence en Normandie, qu'il se poursuit ensuite partout en France et qu'il va jusqu'en Italie mais je ne suis pas là pour vendre les trésors italiens.

Le tourisme, nous le savons, ce sont 8 % de notre PIB, ce sont 2 millions d'emplois directs et indirects. La France est souvent présentée, à juste titre, comme la première destination touristique au monde. Ça n'est pas rien, c'est même beaucoup, mais nous pouvons faire mieux, nous devons faire mieux, nous allons faire mieux.

Nous prévoyons 89 millions de visiteurs à la fin de l'année, soit presque 5 millions de plus qu'en 2016. Nous visons 100 millions en 2020. C'est un indicateur important mais tous ceux qui connaissent le tourisme – et vous l'avez dit et redit aujourd'hui – savent que cet indicateur ne doit pas masquer un certain nombre de marges de progression. Nous avons, nous recevons beaucoup de touristes mais ils dépensent souvent un peu moins chez nous qu'ils ne pourraient le faire ou qu'ils le font ailleurs : la dépense touristique est de l'ordre de 40 milliards d'euros, nous visons une dépense touristique de 50 milliards d'euros à l'horizon 2020.

Nous avons parfaitement conscience que le développement du tourisme sur notre planète est un mouvement de fond, un mouvement massif et un mouvement qui ne va pas s'arrêter. En 1950, 25 millions de touristes voyageaient à travers la planète ; aujourd'hui, nous sommes 1 milliard ; en 2030, ce seront près de 2 milliards d'humains qui choisiront de se déplacer pour découvrir de nouveaux territoires pour participer à cette expérience extraordinaire de voyager pour aller vers ailleurs et pour aller vers d'autres.

Le monde entier se met au tourisme. La concurrence est rude mais la France souhaite continuer et accentuer, à occuper et à prendre encore un peu plus d'avance dans cette première place.

Les constats à la fois des forces et des faiblesses de la France en matière de tourisme, ils sont connus, ils sont pour certains d'entre eux anciens et ils ne peuvent pas rester simplement des constats. Si nous voulons progresser, nous devons faire en sorte de nous fixer des objectifs et d'élaborer une méthode qui nous permet de les atteindre.

La réunion d'aujourd'hui était la première étape d'une méthode, la première concrétisation d'une méthode que nous voulons exprimer collectivement et qui doit nous permettre d'atteindre ces objectifs ambitieux.

Cette méthode, c'est la mobilisation complète du gouvernement car le tourisme n'est pas l'affaire du ministre en charge du Tourisme. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, a dans son portefeuille ministériel, dans ses décrets d'attribution la charge du tourisme et il pilotera toute une série de réunions qui doivent nous permettre d'avancer.

Mais le développement touristique, c'est l'affaire de la totalité du gouvernement et c'est même l'affaire de la totalité de la sphère publique et des acteurs économiques qui ont tous collectivement intérêt à se mobiliser et à agir de concert pour atteindre les objectifs que nous nous fixons.

C'est la raison pour laquelle j'ai présidé aujourd'hui ce premier Conseil interministériel du tourisme, que je présiderai le second, le deuxième plus exactement, le 19 janvier prochain. Entre-temps, Jean-Yves LE DRIAN aura organisé des conseils de pilotage qui nous permettront, sujet par sujet, problème technique par problème technique, enjeu par enjeu, de faire sauter les verrous qui nous limitent et de trouver les solutions qui nous permettront d'avancer.

Je souligne cette très forte dimension interministérielle car je sais, cela a été parfois dit, y compris par des participants à cette réunion, combien l'absence du mot tourisme dans les termes de composition du gouvernement avait pu peut-être inquiéter, en tout cas surprendre. En vérité, c'est l'ensemble du gouvernement qui est en charge du tourisme et je pense que ça va se voir, je suis même assez sûr que ça va se voir.

Ce comité interministériel, il associe, en plus des membres du gouvernement, des acteurs essentiels qui sont présents autour de moi du développement touristique en France. Ils ont l'expérience, la compétence, les moyens. Ils sont à la fois des moteurs de l'activité touristique, des attracteurs, si j'ose dire, en tout cas des éléments d'attractivité considérable. Ils connaissent ce domaine et ils ont conscience, ça a été dit pendant cette réunion, qu'ils iront beaucoup plus loin ensemble que chacun de leur côté. Et cet esprit de travail collectif, de mobilisation collective, je le souligne. Je vous en remercie car je sais qu'il est une condition du succès.

Nous avons d'ores et déjà pris quatre décisions, plus exactement un certain nombre de décisions. D'abord, de nous engager dans ce travail collectif. Ensuite, pour faciliter l'attractivité, d'améliorer la façon dont nous délivrons des visas et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a indiqué que nous prenions l'engagement, pour aller plus loin dans notre feuille de route, de délivrer en 48 heures des visas pour 10 nouveaux pays dont la Russie. Ce qui nous permettra là encore de faire valoir nos atouts de façon beaucoup plus convaincante vis-à-vis de pays dont nous savons qu'ils constituent un réservoir de touristes potentiels qui ne demandent qu'à venir plus vite, plus facilement et plus souvent dans notre pays.

La deuxième mesure sur laquelle nous nous engageons et qui a tout à voir avec l'organisation des services de l'Etat, c'est l'amélioration des files d'attente au passage de la frontière dans les aéroports. Un certain nombre d'acteurs du tourisme se sont émus, à juste titre, des conditions insatisfaisantes, des délais insatisfaisants avec lesquels étaient accueillis à la fois les ressortissants de l'Union européenne et les ressortissants non communautaires. Nous considérons qu'il y a là un verrou que nous devons faire disparaître et c'est la raison pour

laquelle nous nous engageons, avec le ministre de l'Intérieur, avec le ministre de l'Action et des Comptes publics, avec Madame la Ministre des Transports, à atteindre un objectif d'un délai d'attente maximal de 30 minutes pour les citoyens européens et de 45 minutes pour les autres ressortissants à compter du 1^{er} janvier prochain.

C'est un objectif ambitieux qui va exiger des réorganisations, des moyens, qui va exiger aussi un travail important sur la fluidification de nos process mais il est indispensable si l'on veut changer le visage de l'accueil en France et notre attractivité.

Enfin, nous réfléchissons sur la capacité que nous avons à intégrer un certain nombre d'investissements nécessaires pour le développement des stations balnéaires ou des stations de montagne dans le grand plan d'investissement qui est prévu. Il y a là encore un enjeu considérable pour l'attractivité du territoire.

Je ne dévoile pas aujourd'hui l'ensemble des mesures ou des éléments qui sont inscrits à la feuille de route que va devoir piloter Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour une raison simple, c'est qu'en matière de développement touristique, comme d'ailleurs dans toutes les autres matières, les constats sont connus, les annonces ont leur charme, mais la réalisation est bien plus essentielle encore et nous voulons, dans cette matière comme dans toutes les autres, convaincre, démontrer beaucoup plus qu'annoncer.

A partir du mois d'octobre, avec Jean-Yves LE DRIAN, puis au mois de janvier prochain, nous aurons l'occasion de montrer et de démontrer des décisions qui, effectivement, nous permettront d'atteindre nos objectifs. C'est un très bel effort dans lequel nous nous lançons. Je pense qu'il nous mènera loin. C'est important, pas seulement pour les acteurs économiques qui vivent du tourisme, même si, évidemment, pour vous, il y a un intérêt direct, c'est important pour la totalité du pays et pour la totalité du territoire : c'est vrai pour Paris et la région Île-de-France mais c'est vrai pour l'ensemble du territoire national qui, dans le développement touristique, joue une partie de son développement économique, joue une partie de sa cohésion. C'est vrai en métropole et dans les outre-mer.

Autrement dit, derrière le développement touristique, il y a un enjeu qui est un enjeu national économique mais plus qu'économique, c'est un enjeu de cohésion, d'attractivité, de définition de ce que nous sommes et de ce que nous montrons à ceux qui viennent nous voir. C'est un très beau chantier et je suis très heureux qu'il soit engagé aujourd'hui avec une résolution et un enthousiasme même de la part des membres du gouvernement et de l'ensemble de ceux qui se sont joints à nous aujourd'hui que je tiens à souligner. Je vous remercie.

CONSEIL INTERMINISTÉRIEL du **Tourisme**



26 juillet 2017

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79



Sommaire

Introduction3

**Composition du Conseil
interministériel du Tourisme**4

**La feuille de route du Gouvernement
en matière touristique**6

**Les premières mesures pour renforcer
l'attractivité touristique de la France**7



Introduction

Avec **83 millions de touristes internationaux accueillis en 2016**, la France est la première destination touristique mondiale. L'objectif du Gouvernement est de conforter cette première place, en portant le nombre d'arrivées touristiques à **100 millions de touristes internationaux à l'horizon 2020**. Cela doit s'accompagner **d'une prolongation de la durée moyenne de leur séjour sur le territoire pour augmenter les recettes touristiques** avec un nouvel objectif fort que se donne le Gouvernement de **50 milliards d'euros en 2020** (40 milliards d'euros actuellement).

Atteindre ce double objectif permettrait de créer 300 000 emplois supplémentaires sur l'ensemble du territoire en métropole comme en outre-mer. Pour mémoire, le secteur touristique dans son ensemble représente près de 8% du PIB et 2 millions d'emplois directs et indirects.

Les premiers résultats de 2017 sont très encourageants. **Sur les cinq premiers mois de l'année¹, les arrivées sur Paris croissent de +8% et de +2% en régions, soit un total d'environ +7% pour l'ensemble du territoire hors outre-mer.** La France, hors événement extraordinaire, pourrait donc atteindre les 88 à 89 millions de touristes étrangers accueillis à la fin de l'année 2017, soit une hausse supérieure à 5 millions de personnes par rapport à 2016.

Cette attractivité de la France repose sur la richesse de son offre dans tous les domaines, et notamment par sa culture et son patrimoine, matériel comme immatériel, la vitalité de sa création artistique et ses industries culturelles et créatives, sa langue et son art de vivre.

Le Gouvernement est déterminé à renforcer cette attractivité, en prenant et en soutenant des mesures concrètes dans six domaines prioritaires :

1. **La qualité de l'accueil et la sécurisation des sites** constituant des facteurs essentiels de satisfaction et de fidélisation des touristes ;
2. **La structuration de l'offre touristique** permettant d'attirer un nombre croissant de touristes internationaux ;
3. **Le soutien étatique en matière d'investissements**, volet fondamental de la stratégie du Gouvernement ;
4. **La formation et l'emploi**, domaines clés de la qualité de l'offre de services ;
5. **Le soutien à la numérisation et au partage d'information** permettant de renforcer la compétitivité de la filière ;
6. **L'accès aux vacances** pour le plus grand nombre.

Afin de donner une nouvelle impulsion aux mesures attendues par la filière touristique, le Premier ministre a réuni un Conseil interministériel du Tourisme en présence des ministres concernés, d'élus et de professionnels du secteur afin de présenter la feuille de route du Gouvernement en matière touristique et des premières mesures concrètes.

Ces mesures seront mises en place dans le cadre d'un Conseil de pilotage du tourisme présidé par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, en dialogue avec les enceintes consultatives des professionnels du tourisme et avec les collectivités locales, y compris l'Outre-mer.

1 - Source Atout France.



Composition du Conseil interministériel du Tourisme

Le conseil interministériel du Tourisme est présidé par le Premier ministre et composé :

de ministres :

- **M. Gérard COLLOMB**, ministre d'État, ministre de l'Intérieur ;
- **M. Nicolas HULOT**, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire ;
- **M. Jean-Yves LE DRIAN**, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- **M. Jacques MÉZARD**, ministre de la Cohésion des territoires ;
- **M. Bruno LE MAIRE**, ministre de l'Économie et des Finances ;
- **M^{me} Françoise NYSSSEN**, ministre de la Culture ;
- **M^{me} Muriel PÉNICAUD**, ministre du Travail ;
- **M. Jean-Michel BLANQUER**, ministre de l'Éducation nationale ;
- **M. Stéphane TRAVERT**, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- **M. Gérald DARMANIN**, ministre de l'Action et des Comptes publics ;
- **M^{me} Annick GIRARDIN**, ministre des Outre-mer ;
- **M^{me} Jacqueline GOURAULT**, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur ;
- **M^{me} Élisabeth BORNE**, ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports ;
- **M^{me} Sophie CLUZEL**, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées ;
- **M. Mounir MAHJoubi**, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé du Numérique ;
- **M. Jean-Baptiste LEMOYNE**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- **M. Benjamin GRIVEAUX**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

d'élus :

- **M. Philippe AUGIER**, Maire de Deauville ;
- **M. Dominique BUSSEREAU**, Président de l'Assemblée des départements de France ;
- **M^{me} Anne HIDALGO**, Maire de Paris ;
- **M. David LISNARD**, Maire de Cannes ;
- **M. Philippe RICHERT**, Président de l'Association des régions de France ;
- **M. le Président** de l'Assemblée des communautés de France.

de professionnels du secteur :

- **M. Sébastien BAZIN**, PDG d'Accor ;
- **M. Didier CHENET**, Président du Synhorcat ;
- **M. Bruno DE MONTE**, Directeur de l'Institut Ferrandi ;
- **M. Augustin DE ROMANET**, PDG d'ADP ;
- **M. Timothée DE ROUX**, Président de l'UNPLV ;

- ▶ **M. Michel DESSOLAIN**, DG de VIPARIS, directeur de la stratégie d'Unibail ;
- ▶ **M. Alain DUCASSE**, Plaza Athénée, Paris ;
- ▶ **M. Philippe FAURE**, Président d'Atout France ;
- ▶ **M. Guyhem FERAUD**, Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (campings) ;
- ▶ **M^{me} Isabelle GIORDANO**, Unifrance Films ;
- ▶ **M. Roland HEGUY**, Président de l'UMIH ;
- ▶ **M. Philippe HOUZE**, PDG des Galeries Lafayette ;
- ▶ **M. Jean-Marc JANAILLAC**, PDG d'Air France-KLM ;
- ▶ **M. Frédéric JOUËT**, Président de l'Union Française des Métiers de l'Événement ;
- ▶ **M^{me} Stéphanie LE QUELLEC**, La Scène, Prince de Galles, Paris ;
- ▶ **M. Pierre-René LEMAS**, DG de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ▶ **M. Christian MANTEI**, Directeur général d'Atout France ;
- ▶ **M^{me} Catherine PEGARD**, Pdte de l'Établissement public du château de Versailles ;
- ▶ **M. Jean-François RIAL**, Président Directeur Général de Voyageurs du Monde ;
- ▶ **M. Alexandre RICARD**, Président Directeur Général du Groupe Pernod-Ricard ;
- ▶ **M. Gillian TANS**, Présidente de Booking Monde ;
- ▶ **M^{me} Anne YANNIC**, Directrice de la société de la Tour Eiffel.



La feuille de route du Gouvernement en matière touristique

- 26 Juillet 2017 - Conseil interministériel du Tourisme* : Présentation de la feuille de route du Gouvernement et de premières mesures concrètes.**
- 10 octobre 2017 - Conseil de pilotage du Tourisme** : Accueil, connectivité, financement de la promotion et sécurisation des sites** (qualité de services dans les grandes infrastructures de type gares et aéroports, qualité et fiabilité des infrastructures de transport, délivrances des visas, sécurisation des sites, promotion de la France à l'étranger, contrats de destination).
- Décembre 2017 - Conférence annuelle du Tourisme : Mise en œuvre de la feuille de route Gouvernementale** en présence de 200 professionnels.
- 19 Janvier 2018 - Conseil interministériel du Tourisme : Investissements et simplification** (plan de rénovation massive des stations touristiques balnéaires et de montagne, recherche d'un lien avec le grand plan d'investissement de 50 milliards, déploiement du Fonds consolidé « France développement tourisme »).
- Avril 2018 - Conseil de pilotage du Tourisme : Promotion internationale et gouvernance territoriale** (interaction avec les régions pour la promotion internationale).
- Juillet 2018 - Conseil Interministériel du Tourisme : Compétitivité et développement numérique de l'industrie du Tourisme** (entrepreneuriat, open data, régulation des acteurs, présence numérique de l'offre française – marque France, France.fr –).
- Novembre 2018 - Conseil de pilotage du Tourisme : Structuration de l'offre** (renouvellement des divers plans : tourisme de nuit, tourisme culturel, slow-tourisme, tourisme de shopping, tourisme d'affaire, œnotourisme, tourisme de savoir-faire, montagne en été, tourisme des clientèles seniors, tourisme de croisières, accueil de clientèle étrangère, tourisme et handicap).
- Décembre 2018 - Conférence annuelle du Tourisme : Évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route Gouvernementale** en présence de 200 professionnels.
- Janvier 2019 - Conseil interministériel du Tourisme : Formation, emploi et tourisme social** (ouverture plus large des contrats d'apprentissage en concertation avec les professionnels du secteur, conditions de travail des saisonniers, augmentation du nombre d'apprentis, chèques vacances etc.).
- Avril 2019 - Conseil de pilotage du Tourisme : innovation et nouvel examen du chapitre sécurisation des sites.**
- Juillet 2019 - Conseil interministériel du Tourisme : Nouvel examen des chapitres Qualité de l'accueil** (qualité de services dans les grandes infrastructures de type gares et aéroports, qualité et fiabilité des infrastructures de transport, délivrances des visas) et **Promotion internationale et gouvernance territoriale** (interaction avec les régions pour la promotion internationale).

* présidé par le Premier ministre.

** présidé par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.



Les premières mesures pour renforcer l'attractivité touristique de la France

1. Délivrance des visas en 48 heures dans 10 nouveaux pays d'ici le 1^{er} novembre 2017 (8 pays) et le 30 juin 2018 (2 pays).

Notre action en matière de visas est au service de notre politique d'attractivité depuis 2014 comme en témoigne aujourd'hui la délivrance des visas en 48 heures effective en Chine (délivrance même en 24h depuis le 1^{er} janvier 2016), à Singapour, en Afrique du Sud, au Qatar, au Koweït, à Bahreïn, à Oman et en Turquie. Notre attractivité est en outre renforcée par le déploiement actuel des stations de collecte des empreintes biométriques mobiles dans la majorité de ces pays (Chine, Inde, Turquie, Afrique du Sud, Koweït et Qatar) puisque ces stations mobiles permettent de se rapprocher au plus près du demandeur (avec par exemple la collecte de la biométrie au siège des agences de voyage).

Dans la perspective de renforcer encore cette politique d'attractivité, nous étendrons cette capacité de délivrance des visas en 48 heures à partir de la rentrée, dans le respect des règles communes de l'UE, de manière séquencée à 10 nouveaux pays : 1/ la Russie, l'un des principaux pays émetteur de touristes en France ; 2/les cinq pays de l'ASEAN non inclus actuellement dans le dispositif 48heures et dont les ressortissants sont soumis à visa de court séjour, c'est-à-dire la Thaïlande, les Philippines, le Cambodge, le Laos et la Birmanie, ainsi que l'Indonésie et l'Inde où le dispositif doit permettre de répondre à la demande croissante de touristes, soit 8 pays d'ici le 1^{er} novembre 2017. La délivrance en 48 heures pourrait ensuite être étendue en 2018 à l'Arabie Saoudite et au Vietnam en cas de levée par nos partenaires Schengen de la consultation préalable obligatoire.

2. Engagement sur un temps d'attente maximum à la police aux frontières dans les aéroports de 30 minutes pour les ressortissants européens et de 45 minutes pour les non européens à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

3. Plan d'entretien des autoroutes entre les aéroports franciliens et Paris par un partenariat public privé pour le nettoyage, le ramassage des détrit, la tonte et l'élagage des espaces verts de façon régulière.

4. Préparation d'un plan d'investissement dans les stations balnéaires et de montagne.

Pour lutter contre la dévitalisation des stations touristiques liées à l'insuffisance ou à la vétusté de l'offre de services et du patrimoine de logements d'accueil, un dispositif incitatif sera recherché pour permettre aux copropriétaires de rénover leurs résidences et de favoriser la montée en gamme nécessaire de l'offre de logements d'accueil pour rester dans la compétition touristique internationale. Les copropriétés qui échoueraient à saisir cette opportunité et dont la carence d'action serait avérée pourraient faire l'objet d'une opération d'aménagement avec une déclaration d'utilité publique permettant d'engager la rénovation à la demande du maire de la commune concernée. Une expérimentation sera lancée cette année avant une possible extension en 2018.

Les premières mesures pour renforcer l'attractivité touristique de la France

5. Augmentation du nombre de contrats d'apprentissage dans le secteur, en concertation avec les professionnels.

Le système d'apprentissage doit être refondé pour développer l'offre des entreprises en direction des moins de 25 ans et lutter efficacement contre le chômage des jeunes. L'examen d'un projet de loi est prévu au printemps 2018 pour une réforme qui entrera progressivement en vigueur pendant les deux prochaines années. Dans cette perspective, une concertation sera engagée à l'automne qui visera à développer ces contrats, notamment dans le secteur du tourisme.

6. Signature en 2018 d'un accord d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

Cet engagement sera signé avec les représentants du secteur (OP et OS) visant la mise en œuvre d'un plan d'actions pour répondre aux besoins en termes d'emplois et compétences du secteur. Il comportera notamment comme priorité l'impact du numérique. L'engagement financier de l'État sera déterminé dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux. À ce stade une enveloppe de 600 000 à 800 000 € est envisagée.

7. Mobilisation de l'expertise publique au profit des territoires.

Soutien aux projets touristiques des territoires ruraux avec le dispositif AIDER : mobilisation de hauts fonctionnaires des corps d'inspection et des conseils généraux ministériels (CGEDD, CGAAER, CGEFI) pour accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de projets de territoires en associant l'expertise d'ATOOUT France.

8. Fluidification des opérations de détaxe, notamment dans les aéroports

Afin de faire refluer les files d'attente préjudiciables à l'image de marque de la destination France, selon les pistes suivantes : 1) Harmonisation et simplification des bordereaux de détaxe d'ici le 30 juin 2018, 2) Lancement d'un plan commun douane/aéroports pour donner la capacité informatique supplémentaire nécessaire au traitement des bordereaux, 3) Renforcement du partenariat public-privé: sensibilisation des commerçants et communication commune à l'égard des voyageurs.

9. Lancement à l'automne 2017 de la plate-forme « DATAtourisme »

Elle vise à collecter, uniformiser et diffuser en open data les données d'information produites par les acteurs touristiques territoriaux, a été développée. Lauréat du PIA, ce projet est porté par le Ministère de l'Économie et des Finances, en partenariat avec le réseau « Tourisme et Territoires ». Elle sera enrichie dans le temps par des données complémentaires, publiques ou privées, au service à la fois d'une meilleure observation des phénomènes touristiques et des demandes des entrepreneurs, et pour faciliter le développement de services innovants au bénéfice de la compétitivité et de l'attractivité du secteur touristique français.

10. Signature d'une convention-cadre interministérielle visant à soutenir et promouvoir la filière du tourisme culturel en France au dernier trimestre 2017.

Celle-ci définit les objectifs et les modalités d'une coopération entre le ministère de la Culture, les ministères chargés du tourisme (Europe et Affaires étrangères ; Économie et Finances) et les opérateurs. Elle sera structurée autour du développement touristique des territoires par la valorisation de leurs ressources culturelles ; des synergies entre les acteurs de la culture et ceux du tourisme, en renforçant les actions de professionnalisation de la filière du tourisme culturel ; de l'accessibilité, de la qualité de l'accueil et de la médiation en direction de tous les publics dans les lieux culturels ; et, enfin, du développement des services numériques pour le tourisme culturel. Une attention particulière est accordée aux publics touristiques en situation spécifique et aux zones traditionnellement éloignées de l'offre touristique.

Les premières mesures pour renforcer l'attractivité touristique de la France

11. Tenue des deuxièmes Rencontres Nationales du Tourisme Outre-Mer

Ces rencontres se tiendront en marge de TOP Résa (principal salon de l'industrie du tourisme) le 25 septembre 2017. À cette occasion, sera mis en place un Conseil du Tourisme dans les Outre-mer, qui associera les décideurs politiques, les professionnels et les administrations concernés, y compris Atout France, pour animer la réflexion la feuille de route tourisme du Gouvernement sur les Outre-mer.